

Politique d'action sociale en faveur des personnes âgées

Dans sa réponse au postulat du député Filip Uffer, le Conseil d'Etat propose de retenir trois axes en faveur de la politique des seniors, de leur qualité de vie et intégration sociale. Ils concernent des actions soutenues actuellement par le canton ou les communes vaudoises, ainsi que de nouvelles mesures à développer en concertation entre l'Etat et les autorités locales.

Dans sa réponse transmise au Grand Conseil à un postulat du député Filip Uffer et consorts pour une politique d'action sociale gérontologique favorisant la participation et l'autodétermination des personnes âgées, le Conseil d'Etat présente l'évolution démographique prévue pour le canton et dans l'ensemble de ses districts d'ici à 2040, avec une forte progression du nombre de personnes âgées de 65 à 79 ans (+57%) et un doublement de la population des 80 ans et plus (+104%).

Le Conseil d'Etat rappelle quelques exemples d'actions soutenues actuellement par le Canton dans le domaine de l'amélioration de la qualité de vie et de l'intégration sociale des aînés, en particulier la méthodologie exemplaire Quartiers solidaires, établie par Pro Senectute Vaud. De même, il présente les principaux résultats issus des trois Forums régionaux « Communes et seniors: ensemble en actions », organisés en 2014 par le Département de l'action sociale et de la santé (DSAS) en collaboration avec les associations de communes UCV et AdCV (140 participants, dont 68 représentants communaux issus de 56 communes couvrant la moitié des communes vaudoises). Les Forums ont permis des échanges fructueux entre communes, Canton, associations de personnes âgées avec la participation d'experts et de professionnels. Sur cette base, le Conseil d'Etat propose de retenir trois axes en faveur des seniors et d'une politique d'action sociale gérontologique :

- la poursuite du développement et du soutien aux actions et associations reconnues actuellement, en particulier pour étendre à l'ensemble du canton le potentiel de la démarche participative Quartiers solidaires et sa déclinaison Villages solidaires qui rend cette prestation accessible aux petites communes ;
- le soutien aux autorités locales par la mise en place d'un répondant, pour informer et soutenir les communes dans le choix et la mise en oeuvre des actions destinées aux aînés ;
- à l'instar des Forums déjà organisés en 2014, favoriser la rencontre des acteurs concernés par l'organisation de manifestations permettant des échanges entre représentants communaux et associatifs, avec la participation d'experts, de professionnels et d'aînés.

Ces propositions ont reçu le soutien des associations de communes.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03/09/2015

Renseignements complémentaires :

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 04; Fabrice Ghelfi, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021 316 51 45

AdCV, Joséphine Byrne Garelli, présidente, 021 826 11 41, UCV, Claudine Wyssa, présidente, 021 557 81 30

Informations :

www.vd.ch/communes-seniors

www.quartiers-solidaires.ch

Fichiers à télécharger :

Rapp du CE - Politique d'action sociale en faveur des personnes âgées

Imprimer

Retour aux résultats